que l'on veut construire. Je viens de citer les droits que donnerait la confédération au gouvernement fedéral sur certains points; mais il y a d'autres intérêts qui se trouveront peut-être en péril par cette mesure. Je citerai, par exemple, les droits des créanciers des provinces...

L'Hon. M. CAMPBELL.—Ils auront la

garantie de la confédération.

L'Hon. STR E. P. TACHÉ.—Les droits des créauciers de la province feront le sujet d'un arrangement entre le Haut et le Bas-Canada plus tard; mais les créanciers auront la garantée de toute la confédération.

L'How. M. OLIVIER.--Je ne vois rien

de cela dans les résolutions.

L'Hon. Str. E. P. TACHE.—Tous les détails ne sont pas compris dans les résolutions; mais quant à la balance de \$5,000,000 qu'il faudra répartir entre le Haut et le Bas-Canada, et qui forme la différence entre les \$62,000,000 de dette, dont se chargera la confédération, et les \$67,000,000 que doit le Canada, la répartition en sera faite avant

que le parlement ne soit dissous.

L'Hon. M. OLIVIER.—J'ai compris que les dettes devaient être partagées, et que l'indemnité due aux seigneurs, par exemple, pour l'abolition de la tenure seigneuriale, devait retomber en entier sur le Bas-Canada. S'il y a des explications verbales en dehors de ce que comportent les résolutions, je veux bien les recevoir du gouvernement; mais c'est justement une raison pour laquelle nous ne devous pas nous hâter d'adopter ces résolutions avant d'avoir ces explications, car il pour l'il stre dangereux de ne pas faire régler toutes ces questions de détail avant de voter la confédération : qui sait si nous pourrions les régler aussi avantageuseapres qu'avant? Ces promesses ment: d'explications prouvent que puisque tous les fiits ne sont pas soumis, on peut faciliement se tromper sur la portée des résolutions que l'on nous propose d'adopter. Dans tous les cas, je ne vois certainement rien dans ces resolutions qui donne aux seigneurs la garantie de la confédération pour assurér leur cisance, et je ne puis juger de cen resolutions que parce qu'elles contionwest, surtout en l'absence de toute explication des détails. L'hon, ministre des finances (M: Garr) a dit que cette dette due aux seigneurs devait tomber sur le Bas-Cantida seul, pe qui ne s'accorde pas exactement aves de que l'hon, premier ministre vient de din. Ainis que je l'al dit tantôt,

en parlant de la question des écoles, je ne voudrais pas voter une constitution qui ne donnerait pas aux catholiques du Hant-Canada les mêmes avantages que ceux que possèdent les protestants du Bas-Canada; et ie crois que c'est un sujet qui aurait du être réglé avant de donner un vote sur les résolutions; car, une fois la confédération votée. il pourrait bien arriver que nous ne pourrions obtenir ce que l'on promet aujourd'hui. Nous nous trouvons donc dans la position de nous exposer à sacrifier la minorité du Haut-Canada en votant la confederation maintenant, ou de voter contre un princips que nous accepterions peut-être si nous en connaissions tous les détails. Pour ma part, je l'avoue, je ne voudrais pas faire manquer le plan de confédération qui nous est proposé, s'il est possible de le faire juste, acceptable et utile pour toutes les parties. Mais, pour cels, je ne veux pas sacrifier les intérêts d'une partie de la population. Un autre point sur lequel nous aurous besoin d'explications, et sur lequel nous n'en avons pas du tout, est celui qui touche à la constitution des gouvernements locaux. Ainsi, par exemple, j'ai vu des journaux, qui expriment ordinairement les vues et les opinions des membres du gouvernement actuel, dire que dans les gouvernements locaux le système de responsabilité du ministère au peuple ou à ses représentants n'existerait pas, mais serait remplacé par un système irresponsable. Je me demande lequel d'entre nous voudrait accepter un pareil système, et quelle portion du peuple approuverait un pareil changement dans nos institutions politiques? On nous dit: "Votex le plan qui vous est soumis, et les détails vous en seront expliqués plus tard." Mais plus tard ni le Bas Canada ni le Haut-Canada ne seront plus mattres d'obtenir le système de gouvernement qui leur convient drait, si celui qu'où leur aura imposé ne leur convient pas. Mais, eners une fois, pourquoi tant nous presser? Pourquoi, par exemple; exige-t-on que cette chambre siège maintenant deux fois par jour sur cette question' avant même que l'on en conpaisse les détailà? Pourquoi déroger à nos habitudes d'examiner les choses avec calme et sang-froid ! Jusqu'à present on n'a certainement pas donne un seul motif sérioux pour justifier la hate avec laquelle on veut faire passer cette mesure On a bien, il est vrai, parle de défense; mais ce prétexte n'est pus sérieux, cur on muit parfaitement que toutes les residurces du Canada sont adjourd'hui a la diposition de